

LIQUIDATION – LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

- La déclaration préalable remplie signée par le vendeur ou par une personne ayant qualité pour le représenter (si la déclaration est faite par un mandataire, une copie de sa procuration doit être ajoutée au dossier), deux mois au moins avant la date prévue pour le début de la vente.
- Toute pièce **justifiant**, selon le motif de la demande, de la perspective d'une cessation de commerce, d'une suspension saisonnière, d'un changement d'activité ou d'une modification substantielle des conditions d'exploitation et notamment, en cas de prévision de travaux, le(s) devis correspondants.
- Un extrait du registre des commerces et des sociétés (extrait K Bis) de moins de 6 mois.
- L'inventaire détaillé des marchandises à liquider (nature et dénomination précise des articles, quantités, prix d'achat HT, prix de vente actuel).

Le dossier doit :

- Soit être déposé au **Pôle Domaine en Mairie**.
(Du Lundi au Vendredi entre 8 H 30 - 12 H 00 ou 13 H 30 - 17 H 00).
- Soit transmis en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :
Mairie du Touquet-Paris-Plage - Pôle Domaine – Boulevard Daloz –
62520 LE TOUQUET-PARIS-PLAGE.